

Le système productif français

Le système productif français s'est modifié en profondeur au cours du dernier siècle. Le secteur primaire (agriculture) n'emploie plus aujourd'hui que 4 % de la population active contre 36 % en 1950 grâce à une mécanisation massive. Le secteur secondaire (industrie), qui a employé jusqu'à 39 % de la population active en 1970, a vu cette part se réduire de moitié depuis le premier choc pétrolier. De plus, la baisse de l'emploi industriel direct s'est accompagnée d'une externalisation importante de nombreuses fonctions vers les services. L'essor ininterrompu du secteur tertiaire (services), lié aux gains de productivité des deux autres secteurs, s'est accentué depuis la fin des années 1970. Il emploie aujourd'hui plus de 75 % de la population active. L'économie française est enfin marquée par le poids du secteur public productif, qui emploie plus d'un million de salariés répartis dans 1 300 entreprises dans des secteurs protégés ou stratégiques (transports, énergie). Les privatisations engagées à la fin des années 1980 inversent cette tendance.

© 2001 ESA, CNES, ARIANESPACE (Photo Service Optique C&G)



Le tissu industriel français est caractérisé par la prédominance des petites et moyennes industries qui représentent 96 % des entreprises et réalisent 41 % du chiffre d'affaires. Parallèlement, l'industrie française s'appuie sur des entreprises de premier plan dans des secteurs performants : Arianespace est l'incontestable *leader* mondial du transport spatial, et la France est le premier exportateur mondial de parfums et de cosmétiques. Mais le système productif français, marqué depuis le milieu des années 1990 par une vague de concentrations, souffre d'un manque d'entreprises industrielles intermédiaires (de 200 à 2 000 salariés) dont l'importance souvent

négligée représente pourtant un enjeu stratégique, en tant qu'appui industriel des grands groupes. Enfin, si la France est, comme les autres pays industrialisés, touchée par des délocalisations, elles ne sont à l'origine que de 6 % des baisses d'effectifs constatées dans l'industrie. Considérées à tort comme affaiblissant le système productif, elles s'inscrivent au contraire dans l'évolution des économies avancées vers des activités plus productives.

La principale faiblesse du système productif français est qu'à l'exception du secteur aéronautique et de l'industrie pharmaceutique, la spécialisation française est peu développée dans les nouvelles technologies et plus prononcée dans les technologies faibles à moyennes.

Cette inadéquation de la spécialisation industrielle de la France provient de son faible effort de recherche et développement (R&D)... lui-même très lié à la spécialisation de la France sur les industries de faible technologie qui structurellement réalisent peu de recherche et développement. De plus, la politique industrielle soutient essentiellement les dépenses liées au secteur de la défense et aux grands programmes historiques (nucléaire, aéronautique) qui incitent peu les grandes entreprises à réaliser de la recherche et développement sur des produits nouveaux. Les faiblesses de la spécialisation française se traduisent dans la balance commerciale car ses exportations sont concentrées sur les industries de faible technologie, facilement concurrencées par les industries des pays émergents, dont les marchés, moins matures, ne constituent pas des débouchés solides pour les produits français. Une amélioration de la balance commerciale n'est donc possible que si se développent les industries de haute technologie, au sein desquelles les produits sont fortement différenciés.

La modernisation du système productif français doit ainsi s'organiser autour de la promotion par l'État de programmes technologiques industriels de long terme. C'est le rôle assigné à l'Agence de l'innovation industrielle chargée de faire porter par de grandes entreprises, des projets de haute technologie dont elles auront l'initiative, associant PME et laboratoires de recherche. Parallèlement, les territoires recherchent les modalités d'une relation plus étroite avec les entreprises ; cette convergence d'intérêts fonde la stratégie des pôles de compétitivité qui réunissent sur un espace géographique donné, entreprises, unités de recherche publiques ou privées et centres de formation engagés dans une démarche partenariale autour de projets innovants. Subsidièrement, l'Union européenne, historiquement marquée par la prééminence de la politique de la concurrence, tente désormais de compléter l'action des États membres en faveur de la compétitivité industrielle et de l'innovation. Elle est l'embryon d'une coordination supranationale des systèmes de production.